

98. Séance extraordinaire de l'Académie [du 2 avril 1839]

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

98. Séance extraordinaire de l'Académie [du 2 avril 1839], 1839/04/02

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/6822>

Copier

Registre (test)

Folio77

Type de séanceextraordinaire

Présentation

Date1839/04/02

Mentions légales

- EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Fiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université

Editeur de la fiche

- Elsa Courant, CELFF
- EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

LangueFrançais

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 20/08/2024 Dernière modification le 26/10/2024

6^e Séance du Bureau général
du 29 Mars 1839

Présent : M. le Comte de Castelnau, président
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur

Le Comte de Ségur, président du jour,
présente au Bureau général le projet de
la proposition de la Commission des
travaux publics, relative à la construction
d'un pont sur le canal de la Seine, à Paris.
Le Bureau général, après avoir entendu
le rapport de la Commission, décide que
le projet est adopté, sous réserve de
l'approbation du Conseil municipal de Paris.
Le Bureau général décide également que
le projet de la Commission des travaux
publics, relative à la construction d'un
pont sur le canal de la Seine, à Paris,
est adopté, sous réserve de l'approbation
du Conseil municipal de Paris.

7^e Séance du Bureau général
du 30 Mars 1839

Présent : M. le Comte de Castelnau, président
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur

M. le Comte de Ségur, président du jour,
présente au Bureau général le projet de
la proposition de la Commission des
travaux publics, relative à la construction
d'un pont sur le canal de la Seine, à Paris.
Le Bureau général, après avoir entendu
le rapport de la Commission, décide que
le projet est adopté, sous réserve de
l'approbation du Conseil municipal de Paris.

8^e Séance du Bureau général
du 2 Avril 1839

Présent : M. le Comte de Castelnau, président
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur

M. le Comte de Ségur, président du jour,
présente au Bureau général le projet de
la proposition de la Commission des
travaux publics, relative à la construction
d'un pont sur le canal de la Seine, à Paris.
Le Bureau général, après avoir entendu
le rapport de la Commission, décide que
le projet est adopté, sous réserve de
l'approbation du Conseil municipal de Paris.
Le Bureau général décide également que
le projet de la Commission des travaux
publics, relative à la construction d'un
pont sur le canal de la Seine, à Paris,
est adopté, sous réserve de l'approbation
du Conseil municipal de Paris.

Séance Extraordinaire du Bureau général

Présent : M. le Comte de Castelnau, président
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur
M. le Comte de Ségur